



ARRETE MUNICIPAL N°2023-50 du 22 août 2023

Portant réglementation de la circulation le samedi 2 septembre 2023 lors de la fête communale – spectacle pyrotechnique et retraite aux flambeaux

Vu le code Général des collectivités Territoriales,
CONSIDERANT l'organisation du spectacle pyrotechnique et de la retraite aux flambeaux lors de la fête communale le samedi 02 septembre 2023,
VU la nécessité de réglementer la circulation le samedi 2 septembre 2023
VU l'avis favorable de l'Agence Routière Territoriale de Provins

- ARRETONS -

Article 1^{er} : A l'occasion du spectacle pyrotechnique le samedi 2 septembre 2023, la circulation sera interdite de 21h00 à minuit sur la RD 47 au niveau du carrefour de la rue Pasteur et Edouard Vaillant en direction de Chaumes-en-Brie. Une déviation sera mise en place en direction de la RD 402.

Article 2 : A l'occasion du défilé de la retraite aux flambeaux le samedi 2 septembre 2023, la circulation sera momentanément interdite à partir de 21h00, rue Pasteur de la rue Edouard Vaillant à la RD402.

Départ : Complexe sportif H. Barberan rue Albert Hubschwerlin – rue Pasteur – rue de la Gare

Arrivée : Place des fêtes rue de la Gare

Article 3 : Les conditions de sécurité et les actions de régulation de trafic seront mises en place par l'A.S.V.P et les agents des services techniques de la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à MM :

- Le Directeur des Services Techniques de la Commune
- La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de CHAUMES EN BRIE
- Le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers de GUIGNES RABUTIN
- L'ASVP.

Chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A VERNEUIL L'ÉTANG, le 21 août 2023

Le Maire

Christian CIBIER



